

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 – Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Société Française des Produits d'Hygiène (SFPH) SARL, de droit français, dont le siège social est 2 avenue du Montboulon – 77165 St Souplets et de son client dans le cadre de la vente de marchandises. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes passées sur le site Internet <http://www.incontinence-sfph.com/>.

1.2 – Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions des conditions générales de vente serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.

1.3 – SFPH se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

ARTICLE 2 – OBJET

2.1 – Les présentes conditions visent à définir les relations contractuelles entre SFPH et l'acheteur et les conditions applicables à toute vente.

2.2 – Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par SFPH.

ARTICLE 3 - Validation des commandes et signature électronique (loi du 13 mars 2000 sur la signature électronique)

3.1 Tout bon de commande signé du consommateur par "double clic" constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause que dans les limites prévues dans les présentes conditions générales de vente.

3.2 Le "double clic" associé à la procédure d'authentification et de non répudiation et à la protection de l'intégrité des messages constitue une signature électronique. Cette signature électronique a valeur entre les parties au même titre qu'une signature manuscrite.

ARTICLE 4 – CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

4.1 – Les produits proposés à la vente sont les produits proposés en plaquette par les commerciaux de la société SFPH et les produits présents sur le site internet <http://www.incontinence-sfph.com/>.

4.2 – Les produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles.

4.3 – Les photographies sur le site internet SFPH sont les plus fidèles possible mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec le produit offert, notamment en ce qui concerne la couleur. Ainsi les photographies et textes illustrant les produits n'entrent pas dans le champ contractuel. Si des erreurs s'y sont introduites, en aucun cas la responsabilité de SFPH ne pourra être engagée.

ARTICLE 5 – LES TARIFS

5.1 – Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en Euro TTC.

5.2 – Le prix indiqué comprend les frais de traitement de commandes, l'éco contribution éventuelle, mais ne comprend pas les frais de transport.

5.3 – SFPH se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant entendu que le prix figurant sur le bon de commande le jour de la commande est le seul applicable à l'acheteur.

5.4 – SFPH se réserve la possibilité de ne pas confirmer une commande pour quelques raisons que ce soit, telles que données du client incomplètes, commande anormale ou un problème prévisible concernant la livraison à effectuer. SFPH en informera le client par tous moyens.

5.7 – SFPH se réserve le droit de refuser toute commande d'un acheteur avec lequel il existerait un litige.

ARTICLE 6 – MODALITES DE PAIEMENT

6.1 – Les règlements des commandes s'effectuent :

6.1.1 par chèque à l'ordre de SFPH SARL : Votre commande est alors réservée pendant 14 jours. Au delà de ce délai, sans réception de votre chèque, elle sera annulée. La commande ne sera traitée qu'à réception de votre chèque et après validation. Les chèques sont à renvoyer à l'adresse figurant à l'article 1.

6.1.2 par carte bancaire : sur le site ou auprès de l'un de nos télé conseillers au 01 60 01 35 36.

6.2 – En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à SFPH une pénalité de retard égale à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

6.5 – Aucun escompte ne sera pratiqué.

6.6 – Sauf conditions particulières, les commandes sont payables à la commande, avant la livraison.

ARTICLE 7 – LES LIVRAISONS

7.1 – La livraison est effectuée à l'adresse indiquée sur le bon de commande renseigné par l'acheteur. L'adresse de livraison doit obligatoirement être une adresse physique, SFPH se réservant le droit de refuser toute livraison vers une boîte postale.

7.2 – SFPH s'efforce de livrer ses clients dans les plus brefs délais, en moyenne sous 48H. Ce délai n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Aucun départ de marchandise n'aura lieu les jours fériés, les mercredis et durant les périodes de fermeture de la société.

7.3 – Les risques sont toujours à la charge de l'acheteur à compter du moment où les produits ont quitté les locaux de SFPH. En cas de dommage ou de perte pendant le transport, la protestation motivée doit être formulée auprès du transporteur lors de la remise du colis.

7.4 – Pour des raisons de disponibilité (rupture de stock, arrêt de la production : liste non limitative), une commande peut être livrée en plusieurs fois à l'acheteur. Dans ce cas, les frais de livraison ne sont payés qu'une seule fois par l'acheteur.

7.5 – SFPH se réserve le droit de surclasser l'envoi des commandes (par exemple envoi Express au lieu d'envoi postal) sans surcoût pour l'acheteur. Ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité ni rabais d'aucune sorte.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

8.1 – En aucun cas et en aucune circonstance, SFPH ne pourra voir engager sa responsabilité pour des dommages indirects ou immatériels de toute nature, et, notamment, perte d'utilisation, perte de revenus ou de profits, manque à gagner ... causés ou non par une faute de SFPH.

8.2 – La responsabilité de SFPH ne pourra être engagée qu'à hauteur du montant du prix de la commande et limitée aux dommages matériels directs causés au client qui résulteraient de fautes imputables directement à SFPH dans le cadre de l'exécution du contrat.

ARTICLE 9 – LA GARANTIE

9.1 – Tous les produits fournis par SFPH bénéficient de la garantie légale telle que prévue dans le code civil.

9.2 – En cas de non-conformité d'un produit, il pourra être retourné à SFPH, après accord préalable des parties, qui le reprendra, ou l'échangera sans aucune autre indemnité.

9.3 – La garantie ne s'applique pas : aux pièces d'usure, aux cas de détérioration ou d'accident provenant de négligence, de défaut de surveillance, ou de défaut d'entretien ou d'une utilisation des conditions anormales ou non conformes aux prescriptions.

9.4 – La responsabilité de SFPH, sera en tout état de cause, limitée au montant de la commande.

ARTICLE 10 - RETRACTATION

10.1 - Conformément à l'article L.121-20 et suivants du Code de la Consommation, vous disposez d'un délai de 7 jours ouvrables (sauf si un délai plus long est précisé dans les fiche produit) à compter de la date de livraison de votre commande, pour retourner tout article ne vous convenant pas, dans son emballage d'origine et en bon état, propre à sa re-commercialisation et demander l'échange ou le remboursement et ce sans aucun frais, à l'exception des frais de retour.

10.2 - Conformément aux dispositions de l'article L121-20-2 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour :

- Les services dont l'exécution a commencé, avec votre accord, avant la fin du délai de sept jours francs.

- Pour des raisons d'hygiène : les articles textiles livrés avec des scellés d'hygiène (Sous-vêtements, maillots de bain, etc.) lorsque ceux-ci auront été retirés, les vêtements qui auront été visiblement portés et/ou lavés.

10.3 - Pour exercer votre droit, vous devez :

- Adresser votre demande de retour à notre Service Clients avant la fin du délai de rétractation.
- Retourner votre produit complet, dans son emballage d'origine et dans un état propre à sa re-commercialisation, dans les 15 jours suivants votre demande.

10.4 - Tout remboursement interviendra dans un délai maximum de trente jours à compter de la réception de l'article retourné.

A noter : Seul le montant du produit retourné vous sera remboursé. Les frais de port acquittés pour l'expédition de votre produit et le renvoi de celui-ci restent à votre charge.

ARTICLE 11 – RECLAMATIONS

11.1 – Toutes réclamations, demandes d'échanges, concernant la non-conformité d'un produit doivent s'effectuer par voie postale à l'adresse suivante : SFPH – 2 avenue du Montboulon – 77165 St Souplets, dans un délai de cinq jours à compter de la réception de la commande.

11.2 – Aucune réclamation sur la nature, la quantité, la conformité des produits livrés ne pourra être prise en compte passé le délai de cinq jours à compter de la date de livraison, et au plus tard 8 jours après la date de facture.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 12 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

12.1 – Les produits vendus restent la propriété de SFPH jusqu'au paiement intégral de la facture. La simple remise d'un titre de paiement ne constitue pas le paiement. En cas de remise d'un chèque, le paiement ne sera réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif.

12.2 – L'acheteur supportera tous les risques que pourraient subir ou occasionner les produits après leur livraison et prendra toutes dispositions pour préserver le droit de propriété de SFPH.

ARTICLE 13 – CLAUSE RESOLUTOIRE

13.1 – Si dans les quinze jours qui suivent l'échéance de paiement, l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant due, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de SFPH.

13.2 – Tous les frais de reprise tels que, notamment, frais de retour, de remise en état, seront supportés par l'acheteur, sans préjudice des réclamations qui pourront être engagées par SFPH.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

14.1 – La responsabilité de SFPH ne pourra pas être mise en œuvre si la non exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales découle d'un cas de force majeure.

14.2 – À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE – LITIGE

15.1 – Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

15.2 – En cas de litige, la compétence est attribuée au tribunal de commerce de MEAUX, nonobstant pluralité de défendeurs et/ou appel en garantie.

15.3 – Il est rappelé qu'en cas de litige, avant toute action en justice, une solution à l'amiable peut être recherchée. La recherche de la solution à l'amiable n'interrompt pas le « bref délai » de la garantie légale, ni la durée de la garantie contractuelle.

ARTICLE 16 - Dispositions de la loi « informatiques et libertés »

16.1 - A tout moment, « vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 Janvier 1978). Vous pourrez refuser de recevoir ultérieurement la newsletter de SFPH qui vous sera transmise ultérieurement, en cliquant sur le lien situé en bas de cette newsletter ou en vous rendant sur vos pages personnalisées de votre Service Clients en cliquant sur le lien « Modifier mes préférences. Vous pouvez également en faire la demande à nos services par courrier à SFPH 2 avenue du Montboulon – 77165 St Souplets.

ARTICLE 17 – OFFRES SPECIALES ET PROMOTIONS

17.1 Les Offres et promotions s'entendent dans la limite des stocks disponibles, pour toute commande jusqu'à une date fixée dans l'offre.

17.2 En ce qui concerne les offres 'Cadeau': elles ne comprennent qu'un seul cadeau par panier. De plus dans le cadre d'une offre nécessitant l'utilisation d'un code promo, et si plusieurs codes promos sont accidentellement saisis et validés par le client, SFPH ne retiendra que le premier de la liste.

17.3 Dans le cas où un cadeau serait en rupture de stock, SFPH s'engage à le remplacer par un cadeau d'une valeur au moins équivalente, sans que le client puisse prétendre à une indemnité ou préjudice.

17.4 Toute utilisation frauduleuse de code entraînera des poursuites, notamment la vente, cession ou diffusion sans accord préalable de SFPH